

BLASON DE GUÉRET

Valeur : 0,02 F

Couleurs : jaune, vert, bleu-violet

100 timbres à la feuille



Dessiné par LOUIS,
gravé par BARRE,
imprimé en typographie

(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 25 janvier à GUÉRET (Creuse),

générale, le 27 janvier dans les autres bureaux.

Le blason de Guéret se décrit comme suit : « d'azur à la forêt de sinople sur une terrasse du même — (à enquerre) — au cerf passant d'or brochant sur le tout ». Ces armes de la cité creusoise sont dites « parlantes » car les pièces la composant suggèrent un rapprochement avec le nom même de Guéret qui voulait dire « lande » en vieux français.

Si la formation de la ville, près de l'abbaye de Saint-Pardoux, remonte vraisemblablement au VII^e siècle et peut être attribuée à Lantier, comte de Limoges, l'origine exacte de son blason est malaisée à déterminer, étant donné que le document le plus ancien auquel on puisse se référer est le blason sculpté sur la porte de l'ancien hôtel de ville et datant de 1680.

Par une charte du 22 février 1406, Guéret reçut ses franchises de Jacques II de Bourbon, comte de la Marche, et fut dès lors administrée par quatre consuls élus; le 6 septembre 1424, elle acquit du même comte les bois de Chabrières qui couronnent le massif auquel s'adosse le plateau la supportant.

Est-ce à la suite de l'achat de cette forêt, hantée par les cerfs, que la cité a adopté ses armoiries, dans lesquelles l'usage aurait ensuite prévalu de représenter des peupliers tandis que le brevet primitif portait des chênes rappelant mieux la forêt de Chabrières où ces arbres voisinaient avec des hêtres, des sapins et des bouleaux? Il est permis de le supposer.

Mais, pourquoi le blason de Guéret est-il dit à enquerre? Un blason est à enquerre, lorsque la position des couleurs qui le composent enfreint la loi élémentaire de la science héraldique, qui ne permet pas de mettre émail sur émail, ni métal sur métal.

La raison en est la suivante : l'ornement du bouclier par des couleurs puis ensuite par des symboles a été rendu nécessaire pour

que les combattants d'un même camp, revêtus au XII^e siècle de lourdes armures uniformes, se reconnaissent et n'arrivent pas dans une mêlée à se battre entre eux. C'était donc à l'origine un signe de reconnaissance rendu nécessaire par l'uniformité de l'armement des belligérants. Pour que ce signe soit visible de loin, il fallait que les métaux scintillants au soleil soient alternés avec des effets mats, des couleurs appelées émaux qui absorbaient la lumière. C'est encore cette loi immuable qui est appliquée dans la signalisation routière. Le sens interdit n'est-il pas tout simplement le blason d'Autriche !

Mais, afin d'éviter de faire remarquer qu'un blason a été mal composé et de dire qu'il est à enquerre, la courtoisie chevaleresque a trouvé un terme omnibus qui permet de ne pas indiquer dans un blason la couleur qui enfreint les lois de l'héraldique. C'est la mention « au naturel ».

Ainsi le blason de Guéret peut plus courtoisement s'énoncer « d'azur à la forêt au naturel (ce qui laisse penser qu'elle est de sinople sans pour cela être obligé de le mentionner) sur une terrasse du même, au cerf passant d'or brochant sur le tout ».

Quoi qu'il en soit, il faut remarquer que ce blason ne contient aucune pièce rappelant les différents possesseurs du comté de la Marche dont Guéret devait devenir la capitale au XV^e siècle.

Parmi ces possesseurs, on peut noter la famille de Lusignan jusqu'en 1301 où Hugues XIII de Lusignan, contre une forte somme d'argent, engagea le comté à Philippe-le-Bel qui devait s'en faire adjuger la propriété par le Parlement en 1304. En 1327, par suite d'un échange avec le comté de Clermont-en-Beauvaisis, la Marche devint possession de la famille de Bourbon pour près de deux siècles et fut finalement rattachée à la couronne par François I^{er}, par confiscation sur les biens du connétable de Bourbon qui avait choisi de servir Charles Quint contre le Roi de France.

